

Le budget—M. Loisel

que ce n'étaient pas encore des projets qui étaient en cours. Alors, cela, c'est une des questions. Est-ce que le ministre pense que l'on a coupé suffisamment le budget?

Une autre question que je voudrais poser, est la question sur la taxe de vente. Est-ce que l'administration de la taxe de vente va exiger que l'on embauche d'autres employés—parce qu'il y a des études qui ont été faites aux États-Unis, que l'on pourrait appliquer au Canada, et ces études sont à l'effet que pour administrer la taxe de vente, il faudrait environ 4 000 personnes, et que cela va coûter 200 millions de dollars par année, seulement qu'en frais d'administration. En même temps. . .

[Traduction]

. . . le respect de la taxe de vente coûtera plus de 4 milliards au Canada. Par conséquent, ce sera extrêmement coûteux pour la petite entreprise ou l'agriculture. Est-ce que le ministre pourrait répondre à ces deux questions?

[Français]

M. Loisel: Monsieur le Président, je remercie d'abord l'honorable député de ses interventions intéressantes. Au niveau de la dette en général, bien entendu, il est évident que c'est l'accumulation des déficits et que cette année, et nous avons d'ailleurs projeté l'an dernier un déficit plus bas, il est survenu quelque chose qu'aucun des analystes ne prévoyait. Vous savez, déjà en fin d'année dernière, avec des taux d'intérêt qui étaient élevés à 10 p. 100, après la chute de la Bourse de 1987, après depuis quatre mois un ralentissement de l'emploi qui s'était stabilisé, qui avait plafonné, tout le monde s'attendait à ce que nous entrions, sinon dans une récession, en tout cas dans une période beaucoup plus calme où les pressions inflationnistes allaient diminuer. Or, malheureusement, ces pressions se sont maintenues et ont exercé sur notre économie des forces telles que les taux d'intérêt, pour suivre aussi ce qui se passait ailleurs, ont dû monter, et nous avons écopé, je dirais, d'une facture inattendue, extrêmement lourde et difficile à supporter, que nous nous sommes efforcés pendant l'exercice de révision des dépenses et de préparation du Budget de compenser au maximum.

Vous avez mentionné un déficit de 31 milliards et demi. C'est un déficit de 30 milliards et demi qui est prévu l'an prochain, à supposer que les taux d'intérêt tardent à descendre. Et aujourd'hui, dans cette Chambre, on entendait le ministre des Finances, mon collègue, expliquer qu'il faut d'abord laisser au Budget le temps de prendre ses effets, et nous pouvons certainement être confiants d'observer dans les mois à venir un mouvement dans la bonne direction.

Donc, les déficits s'additionnent. L'an prochain, vous le disiez, ce sera 28 milliards. C'est juste, mais l'économie également se développe. Et l'important, c'est que nous puissions rattraper l'équilibre entre notre dette, notre

déficit et le progrès de l'économie afin que graduellement cette ponction qui est faite dans nos dépenses et qui nous cerne de toutes parts et nous empêche de faire des choix diminue graduellement. Nous l'espérons et nous avons fait des projections.

Maintenant, vous dites que les coupures sont minimales. Quand on coupe un milliard et demi, pour ne parler que de ce volet-là, 1 500 millions de dollars, ce n'est pas peu. Et d'ailleurs, il faut entendre nos amis d'en face. Il faudrait qu'on coupe, mais en ne touchant à aucune de nos dépenses. Ce qui est assez difficile à faire.

Alors, nous avons fait un équilibre qui nous paraît bon, un équilibre qui protège la distribution régionale, qui protège particulièrement les plus démunis, et je crois que cet équilibre-là est juste et nous met sur la bonne voie pour un rétablissement.

Quant à la taxe sur les produits et les services, vous avez parlé de ses problèmes d'administration. C'est un fait qu'un des avantages que nous avons escompté d'une taxe nationale à laquelle les provinces se seraient jointes, ce serait de diminuer considérablement les frais d'administration. Et ce que je peux vous dire au sujet des mesures pour vous parler du *compliance costs for small business*, alors pour les frais, les coûts pour se conformer à cette taxe pour les petites et moyennes entreprises, nous avons prévu, et vous le verrez dans les documents que nous pourrions vous remettre avant l'été, qu'il y aura des mesures très précises qui vont faciliter de manière considérable la gestion de cette taxe par les entreprises.

Je ne veux pas entrer dans les détails à ce moment-ci, mais nous allons certainement faire le nécessaire pour permettre aux entreprises de la gérer sans difficulté.

[Traduction]

Mme Langan: Monsieur le Président, après avoir écouté le ministre, je voudrais lui poser trois courtes questions. Selon lui, il est facile d'emprunter aux générations futures parce qu'elles ne votent pas. Voici ma question. Ne trouve-t-il pas qu'il est facile aussi de dépouiller les enfants d'aujourd'hui parce qu'ils ne votent pas eux non plus?

Le ministre n'a pas parlé des banques canadiennes dans son discours. Comment les banques assument-elles leur juste part du déficit? Parce que nous avons un régime fiscal approprié, un régime fiscal équitable?

Enfin, pour rassurer les enfants et les familles canadiennes, le ministre pourrait-il leur annoncer qu'il n'y aura pas de taxe de vente sur les services de counselling destinés aux familles perturbées?

• (1620)

M. Loisel: Monsieur le député, je remercie la députée de m'avoir interrogé. Tous les députés conviendront sans doute que le pays est aux prises avec un certain problème. Nous n'avons pas à nous demander si nous avons le choix de faire ce que nous voulons au Canada.